

N° 25 – Délibération portant désignation de représentants des professionnels du tourisme au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU les statuts de l'office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction, composé de deux collèges :

- Collège 1 représentant la Communauté d'Agglomération Provence Verte et la Communauté de Communes Provence Verdon.
- Collège 2 représentant les professionnels du tourisme et les chambres consulaires ;

CONSIDERANT l'article 5 des statuts de l'office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon relatif au collège des représentants des professionnels du tourisme et des chambres consulaires ;

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions de cet article, les représentants des professionnels du tourisme sont désignés par délibération des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération Provence Verte et de la Communauté de Communes Provence Verdon après consultation des associations et organismes intéressés ayant proposé un ou plusieurs représentants ;

CONSIDERANT l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon relatif à la vacance d'un membre du comité de direction ;

CONSIDERANT la démission d'un membre titulaire pour les représentants des professionnels du Tourisme ;

CONSIDERANT les deux postes de suppléants vacants pour les représentants des professionnels du Tourisme ;

CONSIDERANT les candidats proposés par la Fédération des Acteurs du Tourisme en Provence par courrier en date du 18 mars 2019 :

Activités	Prénom Nom	qualité
Gites –Locations saisonnières	Michel COUPEZ	Titulaire
Chambres d'Hôtes	Alex GARDNER	Suppléant
Epicerie Fine –Producteur d'Olives	Gilles MONTAL	Suppléant

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de désigner, **Monsieur Michel COUPEZ** comme représentant titulaire et **Messieurs Alex GARDNER** et **Gilles MONTAL** comme représentants suppléants des professionnels du tourisme pour le collège des socio-professionnels au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, suivant le tableau ci-dessus (composition du collège in extenso en annexe),

- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes y afférents.